

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT : 9 Rue Chaigneau - CS80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
(sans examen professionnel)**

LE PRESIDENT du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du département des Deux-Sèvres,

VU le Code général de la Fonction publique, et notamment ses articles L523-3 à L523-6,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de gestion en date du 6 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

CONSIDERANT que l'accès au grade d'agent de maîtrise pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des établissements d'enseignement et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au titre de l'article 6-1° du décret du 6 mai 1988 susvisé, n'est pas soumis à quota,

CONSIDERANT que les candidats retenus remplissent les conditions prévues à l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE par voie de promotion interne est fixée comme suit :

AIRAULT Marie-Odile
AUGER Jérémy
BERNARD Alain
BERNARDEAU Eric
BOUTEVILAIN Stéphane
CATEAU Eric
CHARRON Guylaine
CHEMINADE Willy
COIFFET Emmanuèle
COINDEAU Sébastien
DANCRE Laurent
DUDOGNON Sébastien
FOUCHE Sylvain
FREJOUX Christophe
FROMAGET Alain
GARNIER Hubert
GRIFFAULT Bernard
GROLLEAU Christophe
GUILLAUMEAUD Matthieu
GUILLON Valérie
HUET Ludovic

HUMEAU Jocelyn
LAURENT Thierry
MARION Olivier
MASSIAS Laurent
MINAULT H  l  ne
MOINAULT Nicolas
MONNEAU St  phane
MORIN Sabrina
MOUSSERION St  phane
POUSSARD Sonia
PRIMAULT J  r  me
PUYGRANIER Bruno
RIPOCHE Cl  ment
SALLE Dalila
SUSSET Yves
VANDIER Thierry

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fix  e au 17 octobre 2023.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant 2 ans. L'inscription sur une liste d'aptitude est renouvelable deux fois pour une ann  e,    condition d'en faire la demande par courrier un mois avant le terme de la deuxi  me ou de la troisi  me ann  e, aupr  s du Centre de gestion.

ARTICLE 4 : Le Directeur g  n  ral du Centre de gestion est charg   de l'ex  cution du pr  sent arr  t   qui sera :

- transmis    Madame la Pr  f  te des DEUX-SEVRES
- affich   dans les locaux du Centre de gestion de la FPT des DEUX-SEVRES
- transmis    tous les Centres de gestion.
- notifi   aux int  ress  s

FAIT A SAINT MAIXENT L'ECOLE, LE 17 OCTOBRE 2023

LE PRESIDENT,

Sign  

Alain LECOINTE

Transmis en Pr  fecture le 26.10.2023

Accus   r  ception le 26.10.2023

Affich  , publi   et certifi   ex  cutoire le 26.10.2023

*Pour le Pr  sident et par d  l  gation,
Le Directeur g  n  ral,*

Sign  

Cyrille DEVENDEVILLE

Le pr  sent arr  t   peut faire l'objet d'un recours aupr  s du Tribunal Administratif de Poitiers dans un d  lai de deux mois    compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adress   au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application T  l  recours citoyens accessible    partir du site www.telerecours.fr